

Technicien en diagnostics immobiliers

RNCP37527 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	230r
Formacode(s)	42101
Code(s) ROME	F1106, F1204, F1103, C1504, H1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/04/2023
Date d'échéance	24/04/2026

Certificateur(s)

UP N PRO · SIRET : 85163550800027

UP N PRO · SIRET : 85163550800019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au cœur des problématiques santé-sécurité-environnement, le diagnostiqueur immobilier est en charge du contrôle d'un bien immobilier. Le cœur d'activité de la profession se traduit par la réalisation de diagnostics techniques, obligatoires lors de la vente et la location d'un logement.

La certification constitue une réponse aux évolutions successives de la réglementation concernant les diagnostics techniques des bâtiments. Ces exigences supplémentaires imposent un niveau 5 pour des contrôles de plus en plus complexes et exigeants des bâtiments.

En synthèse, la certification répond aux objectifs suivants :

- Accompagner la profession dans ses montées en compétences, eu égard aux évolutions de la filière et des réglementations ;
- Permettre aux professionnels de demeurer connectés aux exigences de leur marché en favorisant l'employabilité.

ACTIVITÉS VISÉES

Gestion des matériels et équipements de mesures et d'analyses et des autorisations pour réaliser les missions de diagnostic immobilier

Consolidation de son activité de diagnostic (avec mise en place d'actions d'amélioration continue)

Recueil des éléments de contexte propres au client pour détermination des missions de diagnostics adaptées et établissement d'un contrat de prestation

Réalisation des diagnostics immobiliers sur site

Elaboration et suivi du rapport de diagnostics techniques à l'issue de la visite sur site

Structurer son positionnement commercial auprès des acteurs de la filière du diagnostic immobilier

Développer son activité commerciale et sa visibilité sur le marché du diagnostic immobilier

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Intégrer dans son activité le suivi des évolutions technologiques sur les matériels et outils à utiliser, en utilisant la veille réglementaire et technique, afin d'assurer des prestations de diagnostic de qualité et conformes aux exigences réglementaires

Assurer le suivi métrologique des équipements de mesure (garantie de fiabilité des mesures), au moyen de procédures d'étalonnage et/ou vérifications adaptées, dans le but de garantir la fiabilité de ses prestations de contrôle.

Evaluer les risques professionnels de l'activité de diagnostic en identifiant et en hiérarchisant les risques lors des interventions sur site et en les formalisant dans le DUER, afin de planifier des actions de prévention des risques professionnels liés à l'exercice du métier de technicien en diagnostics immobiliers.

Appliquer les principes de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les modes opératoires exigés réglementairement et procédures existantes pour appréhender les risques pour la santé et la sécurité au travail pour les parties concernées dans le cadre de la réalisation d'une mission de diagnostic.

Organiser la veille relative à son activité en identifiant et décrivant les différentes sources et outils nécessaires à la veille réglementaire et technologique afin de détecter et collecter les données fondatrices de l'activité du diagnostic immobilier et constituer un dispositif de suivi et d'amélioration continue de l'activité.

Structurer le suivi de ses compétences en prenant en compte les éléments de veille d'activité et du marché ainsi que la périodicité réglementairement définie dans l'arrêté compétences du 24 décembre 2021 afin d'être toujours habilité à réaliser les missions de diagnostic et de satisfaire ses donneurs d'ordres.

Déterminer les éléments relatifs au bien immobilier objet de la mission de diagnostic à réaliser, en lien avec les aspects réglementaires et légaux, en répercutant les informations recueillies dans son ordre de mission et en identifiant, le cas échéant des situations de handicap, dans le but de définir le(s) diagnostic(s) immobilier(s) à réaliser et les modalités d'investigation.

Elaborer un devis en utilisant la grille tarifaire applicable, afin d'établir une proposition commerciale adaptée au besoin précédemment identifié, concurrentielle, conforme à l'ordre de mission et à l'article L121-20-12 du code de la consommation

Planifier les missions de diagnostics, au moyen d'un outil de planification manuel ou dématérialisé, afin d'optimiser son organisation et ses déplacements

Organiser la réalisation de la mission de diagnostics en présence de son client ou d'un tiers le cas échéant, en prenant en compte les compensations éventuelles liées aux situations de handicap vis à vis des obligations du donneur d'ordre et en utilisant les données collectées dans l'ordre de mission, pour s'assurer de la cohérence de la prestation dans le respect de la réglementation

Réaliser le(s) croquis du bâtiment objet du diagnostic à l'aide d'un outil adapté, dans le but de cartographier les données à repérer dans les différents diagnostics à réaliser (présence de matériaux contenant de l'amiante par exemple)

Réaliser les investigations de repérage et constats en mettant en œuvre la méthodologie adaptée et les appareillages de mesures spécifiques dans l'objectif de réaliser les relevés exigés réglementairement

Prélever les échantillons quand nécessaire en utilisant les outils adéquats et les équipements de protection adaptés dans l'objectif de rendre un rapport de diagnostic conclusif, tout en mettant en œuvre les principes de prévention des risques professionnels

Interpréter les résultats des repérages au moyen des données relevées sur le terrain et/ou des analyses réalisées en vue de structurer les éléments de décision, les conseils et préconisations

Construire un rapport de diagnostics en respectant les trames de rapports par domaine de diagnostic ou en utilisant les outils adaptés afin d'être conformes aux modèles et obligations réglementaires en vigueur

Restituer les résultats des diagnostics et informer des conclusions des diagnostics réalisés, en se fondant sur les données collectées et résultats d'analyses, afin de présenter clairement au donneur d'ordre le résultat de la mission et les éventuelles conséquences qu'il va devoir prendre en compte

Informar les instances réglementaires, si nécessaire, des données des relevés et prélèvements réalisés lors de sa mission de diagnostics afin de respecter l'exigence réglementaire applicable

Réaliser un suivi de ses missions de diagnostics réglementaires en assurant un service après-vente et en délivrant les conseils adaptés afin de fidéliser sa clientèle et de convertir des prospects

Analyser les leviers de son activité commerciale de technicien en diagnostics immobiliers, en s'appuyant sur les données de la veille réglementaire et de son positionnement métier afin d'évaluer les conséquences pour les donneurs d'ordre et leur fournir une information fiable et se différencier commercialement.

Catégoriser les différents segments d'activité du diagnostic par une analyse et une compréhension de la filière et des acteurs qui la composent afin de bien définir son champ d'intervention et son positionnement commercial

Développer la visibilité de son activité en établissant un référencement au moyen de canaux de communication adaptés et innovants, afin d'être identifié par les acteurs prescripteurs de la filière du diagnostic immobilier

Mettre en œuvre sa démarche commerciale en utilisant les outils de prospection adaptés pour obtenir des commandes de prestation de diagnostic

Blocs de compétences

RNCP37527BC01 — Sécuriser et préparer l'activité de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Intégrer dans son activité le suivi des évolutions technologiques sur les matériels et outils à utiliser, en utilisant la veille réglementaire et technique, afin d'assurer des prestations de diagnostic de qualité et conformes aux exigences réglementaires

Assurer le suivi métrologique des équipements de mesure (garantie de fiabilité des mesures), au moyen de procédures d'étalonnage et/ou vérifications adaptées, dans le but de garantir la fiabilité de ses prestations de contrôle.

Evaluer les risques professionnels de l'activité de diagnostic en identifiant et en hiérarchisant les risques lors des interventions sur site et en les formalisant dans le DUER, afin de planifier des actions de prévention des risques professionnels liés à l'exercice du métier de technicien en diagnostics immobiliers.

Appliquer les principes de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les modes opératoires exigés réglementairement et procédures existantes pour appréhender les risques pour la santé et la sécurité au travail pour les parties concernées dans le cadre de la réalisation d'une mission de diagnostic.

Organiser la veille relative à son activité en identifiant et décrivant les différentes sources et outils nécessaires à la veille réglementaire et technologique afin de détecter et collecter les données fondatrices de l'activité du diagnostic immobilier et constituer un dispositif de suivi et d'amélioration continue de l'activité.

Structurer le suivi de ses compétences en prenant en compte les éléments de veille d'activité et du marché ainsi que la périodicité réglementairement définie dans l'arrêté compétences du 24 décembre 2021 afin d'être toujours habilité à réaliser les missions de diagnostic et de satisfaire ses donneurs d'ordres.

Réaliser le(s) croquis du bâtiment objet du diagnostic à l'aide d'un outil adapté, dans le but de cartographier les données à repérer dans les différents diagnostics à réaliser (présence de matériaux contenant de l'amiante par exemple)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle
individuelle reconstituée

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Bloc soumis aux prérequis généraux de l'accès à la certification

RNCP37527BC02 — Conduire et réaliser des missions de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Déterminer les éléments relatifs au bien immobilier objet de la mission de diagnostic à réaliser, en lien avec les aspects réglementaires et légaux, en répercutant les informations recueillies dans son ordre de mission et en identifiant, le cas échéant des situations de handicap, dans le but de définir le(s) diagnostic(s) immobilier(s) à réaliser et les modalités d'investigation.

Elaborer un devis en utilisant la grille tarifaire applicable, afin d'établir une proposition commerciale adaptée au besoin précédemment identifié, concurrentielle, conforme à l'ordre de mission et à l'article L121-20-12 du code de la consommation

Planifier les missions de diagnostics, au moyen d'un outil de planification manuel ou dématérialisé, afin d'optimiser son organisation et ses déplacements.

Organiser la réalisation de la mission de diagnostics en présence de son client ou d'un tiers le cas échéant, en prenant en compte les compensations éventuelles liées aux situations de handicap vis à vis des obligations du donneur d'ordre et en utilisant les données collectées dans l'ordre de mission, pour s'assurer de la cohérence de la prestation dans le respect de la réglementation.

Réaliser les investigations de repérage et constats en mettant en œuvre la méthodologie adaptée et les appareillages de mesures spécifiques dans l'objectif de réaliser les relevés exigés réglementairement

Prélever les échantillons quand nécessaire en utilisant les outils adéquats et les équipements de protection adaptés dans l'objectif de rendre un rapport de diagnostic conclusif, tout en mettant en œuvre les principes de prévention des risques professionnels

Interpréter les résultats des repérages au moyen des données relevées sur le terrain et/ou des analyses réalisées en vue de structurer les éléments de décision, les conseils et préconisations.

Construire un rapport de diagnostics en respectant les trames de rapports par domaine de diagnostic ou en utilisant

les outils adaptés afin d'être conformes aux modèles et obligations réglementaires en vigueur.

Restituer les résultats des diagnostics et informer des

conclusions des diagnostics réalisés, en se fondant sur les données collectées et résultats d'analyses, afin de présenter clairement au donneur d'ordre le résultat de la mission et les éventuelles conséquences qu'il va devoir prendre en compte

Informar les instances réglementaires, si nécessaire, des données des relevés et prélèvements réalisés lors de sa mission de diagnostics afin de respecter l'exigence réglementaire applicable

Réaliser un suivi de ses missions de diagnostics réglementaires en assurant un service après-vente et en délivrant les conseils adaptés afin de fidéliser sa clientèle et de convertir des prospects

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

individuelle reconstituée

RNCP37527BC03 — Promouvoir et vendre des missions de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les leviers de son activité commerciale de technicien en diagnostics immobiliers, en s'appuyant sur les données de la veille réglementaire et de son positionnement métier afin d'évaluer les conséquences pour les donneurs d'ordre et leur fournir une information fiable et se différencier commercialement.

Catégoriser les différents segments d'activité du diagnostic par une analyse

et une compréhension de la filière et des acteurs qui la composent afin de bien définir son champ d'intervention et son positionnement commercial

Développer la visibilité de son activité en établissant un référencement au moyen de canaux de communication adaptés et innovants, afin d'être identifié par les acteurs prescripteurs de la filière du diagnostic immobilier

Mettre en œuvre sa démarche commerciale en utilisant les outils de prospection adaptés pour obtenir des commandes de prestation de diagnostic

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

individuelle reconstituée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Immobilier

Bâtiment

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Diagnosticteur immobilier

Expert bâtiment

Contrôleur technique bâtiment

Opérateur de diagnostic

Référent technique / direction technique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Liste des références réglementaires dans lesquelles s'inscrit la certification :

- Code de la construction et de l'habitation : articles L.271-4 à L.271-6, article R.271-1, article L126-29
- Code de la santé publique : articles R.1334-23, L1334-7
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 782 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	25 492
Jugés difficiles à recruter	54 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP H0X90 — Techniciens du contrôle qualité H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Niveau 4 ou 3 ans d'expérience professionnelle

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

2 professionnels externes, exerçant ou ayant exercé minimum 3 ans dans l'environnement du métier de diagnostiqueur immobilier

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 718 €
Selon la branche	6 000 € – 8 730 €
Prise en charge	Branches concernées
8 718 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 730 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement

7 440 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	24/04/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/04/2026
Date de dernière délivrance possible	24/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	75	0	93 %	—
2021	123	2	88 %	76 %
2020	49	0	97 %	82 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP14440

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41787

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34162, RNCP34166, RNCP35015, RNCP37340, RNCP38036, RNCP38469

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.upnpro.fr

www.idschoollfrance.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37527/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2025 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	81
Parcours menés à terme	79
Taux d'achèvement	98 %
Période	06/2023 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	85
Montant total engagé	434 251 €
Coût moyen par dossier	5 109 €
Durée moyenne	278 h
Période	05/2023 – 04/2026
France compétences	60 %
Reste à charge titulaire	28 %
France Travail	10 %
Régions	1 %
Entreprise	1 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.